

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 14 MARS 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc André.  
Secrétaire de Séance : Mme Nury

**Présents** :Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perreal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Amarin, MM. Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville

**Excusés**: Mmes Vernaz, Dalmedo (pouvoir à Mme Nury), Meresse

**Absente** : Mme Bigot

**Ordre du Jour :**

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2017**
3. **Déclarations d'intention d'aliéner**
4. **Avenants au marché de rénovation du Foyer Rural**
5. **ONF : bilan de l'année 2016 et proposition de programme année 2017**
6. **Rapport des commissions**
7. **Courriers divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

Monsieur le Maire ajoute un pont à l'ordre du jour concernant la fixation du prix des concessions au cimetière.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Nina Nury est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2017**

Le compte-rendu du conseil municipal du mois de février est adopté à l'unanimité.

**3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de M. et Mme SAVARIMUTHU, 338 Grand'Rue, cadastrée F 68 de 303 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. Matthieu PETITJEAN et Mlle Aude MOUREY.
- La propriété des conjoints MONIER et RICHARD, 25 rue de la Sancerre à Ecorans ; cadastrée B 234, B 239, B 257, B 853, B 854, B 237 de 783 m<sup>2</sup>.  
Acquéreur : Mme Magali BELFORT
- La propriété de M. et Mme DELSINNE Denis, 32 rue du Pré du château, cadastrée F 1429 de 1308 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme Franck FERREIRA CRUZ
- La propriété de M. LOCATELLI Christian, 142 rue du Mont Livron à Ecorans, cadastrée B 252 de 61 m<sup>2</sup>.  
Acquéreur : Mlle Dominique BOURDON,

La commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4. Avenants au marché de rénovation du Foyer Rural**

##### **- Lot n°1 : démolitions- Gros œuvre-VRD :**

Les travaux en – value : - 50 529, 59 € HT

Les travaux en + value : 45 477, 70 € HT.

Cela donne un avenant négatif de 5051, 88 € HT, soit 6062, 26 € TTC.

Le montant du marché initial était de 382 479,74 € HT. Le montant du nouveau marché est de 377 427, 86 € HT, soit 452 913, 43 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant négatif avec l'entreprise GALLIA pour le lot n°1 du marché, d'un montant de 5051, 88 € HT, soit 6062, 26 € TTC.

##### **- Lot n°3 : menuiseries extérieures aluminium :**

Les travaux en – value : 3740,97 € HT,

Les travaux en + value : 2386,54 € HT.

Soit un avenant négatif de 1354, 43 € HT.

Le montant du marché initial était de 61 872, 94 € HT. Le montant du nouveau marché est de 60 518, 51€ HT, soit 72 622, 21 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant négatif avec l'entreprise SMA pour le lot n°3 du marché, d'un montant de 1354, 43 € HT, soit 1625, 32 € TTC.

##### **- Lot n°4: métallerie, serrurerie :**

Les travaux en – value : 4267, 38 €

Les travaux en + value : 4035, 21 €.

Soit un avenant négatif de 232,17 € HT.

Le montant du marché initial était de 34 601, 25 € HT. Le montant du nouveau marché est de 34 369,08 € HT, soit 41 242, 90 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant négatif avec l'entreprise SMA pour le lot n°4 du marché, d'un montant de 232,17 € HT, soit 278,60 € TTC.

##### **- Lot n°5: menuiseries intérieures bois :**

Les travaux en – value : 5604,00 € HT

Les travaux en + value : 2619,00 € HT.

Soit un avenant négatif de 2985,00 € HT, 3582, 00 € TTC.

Le montant du marché initial était de 62 262, 20 € HT. Le montant du nouveau marché est de 59 277, 20 € HT, soit 71 132, 64 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant négatif avec l'entreprise VITTEY pour le lot n°5 du marché, d'un montant de 2985,00 € HT, soit 3582, 00 € TTC,

- **Lot n°6: plâtrerie, peinture, plafonds :**

Travaux en + value : 912,00 € HT.

Le montant du marché initial était de 55 030,68 € HT. Le montant du nouveau marché est de 55 942, 68 € HT, soit 67 131, 22 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant avec l'entreprise PERROTIN pour le lot n°6 du marché, d'un montant de 912,00 € HT, soit 1094, 40 TTC,

- **Lot n°10: électricité, courants faibles :**

Travaux en – value : 5402, 59 € HT,

Travaux en + value : 8452, 79 € HT,

Soit un avenant positif de 3050, 20 € HT, ce qui représente 3660, 24 € TTC.

Le montant du marché initial était de 73 257,09 € HT. Le montant du nouveau marché est de 76 307, 29 € HT, soit 91 568, 75 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant avec l'entreprise BALLAND JACQUET pour le lot n°10 du marché, d'un montant de 3050, 20 € HT, soit 3660.24 € TTC.

- **Lot n°8 : sols souples :**

Travaux en – value : 2808, 75 € HT,

Travaux en + value : 7860, 60 € HT,

Soit un avenant positif de 5051, 85 € HT.

Le montant du marché initial était de 18036, 75 € HT. Le montant du nouveau marché est de 23 088,60 € HT, soit 27 706, 32 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant avec l'entreprise VERNIS SOLS pour le lot n°8 du marché, d'un montant de 5051, 85 € HT, soit 6062,22 € TTC.

## **5. Office National des Forêts : bilan de l'année 2016 et proposition de programme année 2017**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux dans la forêt communale proposée par M. Duraffour, interlocuteur de l'Office National des Forêts.

Les travaux de maintenance s'élèvent à 7830, 00 € HT.

Les travaux d'infrastructure consistant en la création de pistes s'élèvent à 8700 € HT, et les travaux sylvicoles à 8570, 00 € HT. Soit un total de 25 100, 00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition pour un montant de 25 100, 00 € HT, à condition que :

- 1- le conseil départemental accorde une subvention de 2500 € pour la création de pistes,
- 2- la région Rhône-Alpes Auvergne accorde une subvention de 15 % sur les travaux sylvicoles, soit 1285, 50 €.

## **6. Fixation du prix des concessions au cimetière**

M. le Maire propose de fixer un tarif des concessions, trentenaires et temporaires.

Le prix d'une concession, tombe, cavurne et case au colombarium est de 174, 24 €.

Les concessions seront accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et de ses parents ou successeurs. L'étendue de chacune ne pourra être inférieure à deux mètres carrés.

La totalité du prix de chaque concession profitera à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix des concessions temporaires et trentenaires à 174, 24 €, qui sera revalorisé automatiquement chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de l'évolution de l'indice de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre.

## **7. Rapport des commissions**

Voirie : M. Perreal informe les membres du conseil que les marquages au sol sont refaits par l'entreprise Girod.

Communication : Mme Nury demande que soit réserver le samedi 2 septembre au Foyer Rural pour la manifestation vélo organisée par M. Fichet.

Ecole : M. Deville nous commente le compte-rendu du dernier conseil d'école qui interpelle beaucoup les élus sur la teneur des propos. Deux enseignantes n'ont plus que 600 copies disponibles sur les 8000 autorisées en début d'année. Une vérification sur les machines va être effectuée.

## **8. Courriers-divers**

- PC 00110916B0027, European Homes Centre, projet Ruybot : 8 recours ont été déposés contre le projet.
- Skatepark : programmer une réunion sur le projet un soir, vers 20h.
- CCPG : Proposition de présentation de la plateforme Réseau Rénovation. Un article sera inséré dans l'Echo Collongeois.
- Préfecture : cérémonie d'accueil dans la communauté nationale de nouveaux citoyens.
- Rencontres « Agri local ».
- Centre de secours de Collonges : M. Perreal souhaite que Stéphane Roumat, agent de la voirie, et pompier volontaire, intervienne en journée, quand cela est nécessaire, au centre de secours de Collonges.
- Projet de stockage de déchets inertes au Domaine de Pierre : Les terrains concernés appartiennent à la Communauté de Communes. M. le Maire propose que les responsables de la CCPG viennent expliquer au conseil ce projet. Ensuite, le conseil pourra voter.
- Une réunion du conseil municipal aura lieu le 4 avril à 19h30 pour le vote du budget. Celui-ci doit avoir lieu avant le 15 avril.

La séance du conseil municipal est levée à 22h00.

\*\*\*\*\*